



Dégât des eaux avant arrivée

Par **jmlg**, le **10/11/2020** à **16:57**

Bonjour,

J'aurais besoin de renseignements concernant un sinistre ayant eu lieu avant mon arrivée dans l'appartement que je loue actuellement.

Le 17/10 j'ai signé l'état des lieux d'arrivée dans un nouvel appartement. Il a été constaté durant cet état des lieux des traces brunes d'humidités au plafond suite à un dégât des eaux qui a eu lieu chez la voisine du dessus. Ces dégâts avait déjà été mentionnés dans l'état des lieux de sortie de l'ancien locataire (confirmation de la personne qui a été mandaté pour faire l'état des lieux de sortie et d'arrivée).

Le 17/10 j'ai donc envoyé un mail à l'agence gestionnaire de l'appartement afin de savoir s'ils avaient prévu des travaux de rénovation pour régler ce problème. J'ai également été voir la voisine du dessus qui me confirme que la fuite est réparée de son côté. Après plusieurs relance ces dernières semaines j'ai pu avoir un retour de l'agence qui ne semblait pas au courant que ce sinistre avait eu lieu, et me précisant qu'ils vont contacter le propriétaire. Je tente difficilement de relancer en vain l'agence et avoir un retour depuis plusieurs semaines mais sans réponses.

J'aimerais donc savoir quelles sont les obligations juridiques de l'agence ou du propriétaire dans ce cas de figure.

Le sinistre ayant eu lieu avant mon arrivée dans l'appartement j'aimerais éviter d'avoir à payer et faire participer mon assurance habitation. D'autant plus que des traces de moisissures commencent à apparaître au plafond, ce qui risque d'aggraver les dégâts.

Merci d'avance pour votre aide,